

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL LE JEUNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame GAUTHIER Raymonde, Maire.

**Date de la convocation** : 28 mai 2019.

**Présents** : Mme GAUTHIER Raymonde, Mme GREGORIAN Gisèle, M. CAFY Christian, M. CASTANIER Gérard, M. SIMONNET Joseph, Mme MARGOTTON Magalie.

**Procurations** : M. BRUYERE-ISNARD Thierry donne procuration à Mme MARGOTTON Magalie, M. LABOYE Jean-Michel donne procuration à Mme GAUTHIER Raymonde, Mme SOLIGNAC-CREGUT Michelle donne procuration à Mme GREGORIAN Gisèle.

**Absents excusés** : M. CARUANA Christian et Mme GARCIA Sabrina

**Nombre de conseillers en exercice**: 11

**Présents** : 6

**Nombre de votants** : 9

**Secrétaire de séance** : Mme GREGORIAN Gisèle.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour) donne son accord pour l'ajout à l'ordre du jour du point suivant:

- Extension du réseau électrique pour un particulier

### ORDRE DU JOUR

- **Intervention du Dr Faubry et du Dr Robert**

Madame le Maire accueille Messieurs FAUBRY et ROBERT, tous deux médecins intervenant à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Les Vans et leur cède la parole.

Monsieur FAUBRY explique le fonctionnement de la MSP, qui, dans le cadre de l'organisation des soins primaires et pour un suivi coordonné du parcours de santé des patients, travaille en synergie avec les professions médicales spécialisées, les professions paramédicales (kinés, infirmières), les pharmacies dont celle de Saint Paul le Jeune, les professionnels des champs médico-social et social. Un outil informatique facilite le système des dossiers médicaux partagés.

Par ailleurs, la MSP a répondu à un appel à projet ayant pour objet le développement de la télémédecine.

Cette réorganisation d'ensemble engagée depuis fin 2018 vise à faire face à la désertification médicale, les jeunes médecins ayant une forte demande de travailler en collectif, ne serait-ce que pour échanger avec leurs confrères sur certains diagnostics.

Monsieur FAUBRY informe de la cessation d'activité libérale du Docteur VOLPILIERE à compter du 1er juillet prochain. Il indique qu'il ne sera pas en capacité de reprendre sa patientèle, soit près d'une centaine de personnes. Dans le contexte actuel d'évolution de la MSP, il se fait fort de trouver un médecin pour s'installer à Saint Paul le Jeune. A cette fin, il estime indispensable de mettre à disposition un 2ème cabinet médical. Ce pourrait être le local actuel du club de tennis avec une avancée le reliant au cabinet que lui-même occupe, ladite avancée constituant la salle d'attente, lieu de rencontre entre confrères.

Il souligne que sans cette extension, il sera très difficile de remplacer le Docteur VOLPILIERE.

Il remercie le Conseil Municipal pour son attention et espère avoir été entendu.

- **Budget 2019 - Décisions modificatives – Régularisations**

- Madame le Maire expose, suite à une demande du trésorier, concernant les états de reste à recouvrer, depuis 2007 et la bascule à Hélios, il y a une somme de 423.62 € qui apparaît en «pièce écart » et qu'il faudrait régulariser par l'émission d'un mandat au compte 65888.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), approuve cette régularisation.

- Une erreur d'article comptable concernant le remboursement de taxes d'aménagement trop perçues dans le budget communal nécessite une décision modificative.

<b>INVESTISSEMENT</b>					
		<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement		2 112,66			
102296 (040) : Reprise sur taxe d'aménagement		-2 112,66			
		<b>0,00</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
		<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
			7718 (77) : Autres produits exceptionnels sur op. de gestion		2 112,66
			777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.		-2 112,66
					<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>0,00</b>

- Au niveau de l'opération voirie, une facture importante de 2018 n'ayant pas été reçue, nous sommes donc dans l'obligation de procéder à une régularisation en diminuant le budget des opérations de travaux sur les batiments.

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Dépenses</b>
Article (Chap.) - Opération		Montant
2135 (21) - 882011 : Instal.géné.,agencements,aménagements des construc		-30 000,00
2151 (21) - 802011 : Réseaux de voirie		36 829,17
2315 (23) - 107 : Installation, matériel et outillage techniques		-6 829,17
<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00</b>

- La prise en compte d'une facture dans le budget de l'eau nécessite une régularisation des opérations d'investissement :

**REGUL SUR INVEST. OPERATION N°79 POINTS NOIRS**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Dépenses</b>
Article (Chap.) - Opération		Montant
21562 (21) - 73 : Service d'assainissement		-1 614,00
21562 (21) - 79 : Service d'assainissement		1 614,00
		<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour) approuve les décisions modificatives au budget 2019 proposées par Madame le Maire.

- **SDE - Transfert de la compétence optionnelle " Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables**

Madame le Maire expose que le SDE s'est doté de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (compétence IRVE). Son Comité Syndical a, par délibération du 21 janvier 2019, décidé de mettre en place une délégation de service public pour la gestion de ce service à compter de l'année 2020.

Le SDE propose à la commune de lui transférer la compétence IRVE pour permettre à la commune d'être intégrée dans le périmètre géographique du futur réseau "eborn", principal réseau de recharge à l'échelle nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (6 pour, 3 abstentions) décide de transférer la compétence IRVE au SDE.

- **Approbation du dossier de consultation des entreprises en vue du lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement de la desserte en eau potable de la rue Gaston Roussel**

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder au renouvellement du réseau d'eau avant la réfection de la chaussée de la rue Gaston Roussel planifiée par le Conseil Départemental.

Elle présente le dossier de consultation et souligne que la notion de développement durable est prise en compte. Elle rappelle que le coût global s'élève à 97 000 euros hors TVA et que le Conseil Municipal, en séance du 16 janvier 2019, a décidé de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), approuve le dossier de consultation et autorise Madame le Maire à lancer la consultation et à signer toutes pièces s'y rapportant.

- **Chèque Energie - Adhésion de la commune au dispositif d'encaissement**

Madame le Maire rappelle que les particuliers peuvent, en fonction de leurs ressources, bénéficier d'un chèque énergie pour le paiement de leurs factures de chauffage et d'électricité.

Elle précise que dans le cas de logements conventionnés APL, lorsque les charges locatives comprennent chauffage et électricité, les locataires doivent pouvoir régler leurs charges auprès du bailleur au moyen de leur chèque énergie.

La commune, bailleur de tels logements, peut donc encaisser ces chèques sous réserve qu'elle sollicite l'adhésion à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), donne son accord pour la demande d'adhésion de la commune auprès du service Chèque Energie.

- **Attribution des subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), décide des subventions suivantes, en soulignant que celle accordée à l'association "Les Parpaillous" l'est à titre exceptionnel :

ACL	2500 euros	APE	1000 euros
Festival des Lavoirs	1500 euros	Ma Cabane	200 euros
ADASP	1000 euros	Les Chats Libres	750 euros
L'Ardéchoise	800 euros	Fréquence 7	300 euros
Lou Ovalie	200 euros	Les Affamés	1000 euros
Tennis Club	200 euros	Aide au permis	2000 euros
ACCA	200 euros	Course cycliste féminine	2000 euros
Floribunda	500 euros	Transports scolaires	1500 euros
Les Parpaillous	1000 euros		

- **Recrutement d'un service civique dans le cadre de l'ABC de la Biodiversité**

Madame Magalie MARGOTTON rappelle que le Conseil Municipal a décidé de s'engager aux côtés du Parc National des Cévennes dans la mise en oeuvre de l'ABC de la Biodiversité qui a pour objet de connaître, de préserver et de valoriser le patrimoine de la commune. La démarche inclut également la sensibilisation des élus et des habitants, vacanciers, adultes et enfants, sous forme de jeux, de films, d'ateliers...

Afin d'avancer concrètement dans la mise en place d'actions, mettre en mouvement le public et coordonner les principaux acteurs, il est souhaitable de recruter une personne dans le cadre d'un service civique.

Après un large débat, le Conseil Municipal souhaite, avant toute décision, obtenir des précisions auprès de la compagnie d'assurances de la commune quant à sa responsabilité, le service civique étant proposé par le Parc National des Cévennes.

- **Lutte contre le moustique tigre - désignation d'un référent**

Madame le Maire fait état de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019, lequel, en son article 14, confirme la nécessité pour les communes où le moustique tigre est présent ou susceptible de l'être de nommer un référent communal de Lutte Anti-Vectorielle (LAV), chargé d'assurer le relais des opérations de communication, voire un soutien aux interventions de terrain menées par l'EIRAD, le Département et l'ARS.

La Préfecture adressera prochainement un kit de communication.

Madame Magalie MARGOTTON déclare être intéressée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour) désigne Mme Magalie MARGOTTON en qualité de référente LAV.

- **Situation de l'Office National des Forêts (ONF)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation financière alarmante de l'ONF qui a été contraint notamment de supprimer des emplois pour équilibrer ses comptes: 1500 nouvelles suppressions de postes dans les 5 ans à venir dont 460 emplois dès 2019.

Compte-tenu du niveau d'endettement de l'ONF constaté fin 2018, le Gouvernement a diligenté une mission inter-ministérielle dont les préconisations sont lourdes de conséquences pour les communes forestières comme le changement de statut de l'ONF, le retrait des forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF, ce qui reviendrait à supprimer aux communes forestières le service public de l'ONF.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), réaffirme son attachement au régime forestier mis en place par le service public de l'ONF.

- **Evolution du projet "La Cocalière"**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier s'est porté acquéreur de l'ancienne auberge de la Cocalière pour y établir domicile dans un premier temps, un projet pour le rez-de-chaussée étant en réflexion.

Elle propose que la commune lève son droit de préemption.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité de voix (9 pour), décide de renoncer à l'acquisition de l'ancienne auberge de la Cocalière et donc, de lever son droit de préemption.

- **Extension du réseau électrique pour un particulier**

Madame le Maire fait état de la situation d'un particulier qui a continué de fonctionner avec un compteur de chantier après la fin des travaux de construction.

Ce bien a, depuis, été vendu. Afin que le nouveau propriétaire puisse avoir l'électricité, il conviendrait d'engager des travaux d'extension du réseau électrique dont le montant s'élève à 11180,40 euros TTC, la participation de la commune s'établissant à 2329,25 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), décide de procéder à une extension du réseau électrique avec une participation financière de la commune de 1329,25 euros et du propriétaire de 1000 euros.

#### **Questions diverses**

- Commerce ambulant : Madame le Maire rappelle la demande faite par un particulier d'installer un chalet démontable sur la place de la gare pour vendre boissons, glaces et petite restauration. Ce particulier a modifié son projet. Il s'est équipé d'un camion et proposera ses services à Saint Paul le Jeune et dans d'autres communes, en s'acquittant bien sûr du droit de place.

- Recyclage des cartons : Joseph SIMONNET informe le Conseil Municipal qu'il demande à la Communauté de Communes la réinstallation prochaine de bennes dites "pélicans" pour stocker les cartons d'emballage à recycler.

**Prochain Conseil Municipal**

**Mercredi 4 Septembre 2019 à 20h30**